

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10821

présenté par

M. Coulomme, Mme Amrani, M. Vannier, M. Bernalicis, Mme Élisabeth Martin, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et Mme Legrain

ARTICLE 6**ANNEXE**

A la première phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

« guidée par une logique productiviste, archaïque et injuste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement nous souhaitons manifester notre opposition à la réforme des retraites souhaitée par le Gouvernement.

En reculant l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, le Gouvernement propose de travailler plus longtemps, en faisant peser l'effort sur les pauvres et dans la seule logique libérale de produire davantage. Nous opposons à cette vision le bien vieillir, grâce une société solidaire dans laquelle retraite n'est pas synonyme d'improductivité mais d'un droit au temps libéré, par le rétablissement de l'âge de départ à 60 ans."